ROUBAIX

LA GRÈVE DU BATIMENT

Dix mille ouvriers cesseront le travail ce matin

DEVANT L'INTRANSIGEANCE PATRONALE, LES OUVRIERS DU BATIMENT DE ROUBAIX-TOURCOING ET HALLUIN ONT DECIDE UNE IMPORTANTE DEMONSTRATION.

Les ouvriers revendiquent le droit de vivre. Le prix des denrées augmente sans cesse.

La « vie chère », pénible pour tous, devient, pour la plupart des travailleurs, la « vie impossible ».

Se trouve-t-il encore des gens qui en doutent ? Non, sans doute. Mais il en est trop qui feignent encore de n'en rien croire, et dont l'égoïsme tolère que l'ouvrier, et sa femme, et ses mioches, aient faim, faute d'un salaire suffisant, pourvu que « le droit au commerce » soit, non seulement toléré, ce dont on se passe, mais officiellement reconnu.

Le prix de la vie a quadruplé, depuis cinq ans. Dites-moi quel est l'ouvrier dont le salaire soit quadruplé ?

Les patrons, arguant eux-mêmes de la cherté de la vie, en font remonter la cause aux exigences de leurs ouvriers. Dites-moi, les mercantis sont-ils parmi les travailleurs, ou bien chez les capitalistes ?

Notre ami Harpagès, dans l'intéressant rapport sur l'action syndicale que nous avons publié hier, rappelait les difficultés rencontrées devant le patronat lorsqu'il s'agit, au lendemain de l'armistice, d'établir un tarif de salaires en rapport avec les nécessités de l'heure.

Depuis cette époque, le prix de la vie, contrairement aux promesses d'un gouvernement fort du travail des travailleurs, n'a fait qu'augmenter sur les rayons divers du trafic commercial. Les salariés du Bâtiment, s'ils ont pris, parfois, l'habitude de se faire tuer, au cours des dernières glorieuses années, n'ont pu encore se résoudre à celle de mourir de faim. C'est pourquoi, voici deux mois, ils en furent réduits à demander à leurs patrons une nouvelle augmentation.

Le 28 août, leur Syndicat transmettait au Syndicat patronal leurs revendications. Ces revendications, qui n'ont pas changé depuis, sont les suivantes :

1. Salaire horaire de 2.25 pour les ouvriers qualifiés, et de 1.95 pour les manœuvres :

2. Observation rigoureuse de la journée de huit heures de travail ;

3. Indemnité fixe de déplacement pour les ouvriers travaillant à plus de trois kilomètres de leur domicile ;

4. Emploi exclusif d'ouvriers syndiqués.

Le Syndicat patronal répondit à la démarche du Syndicat ouvrier par la promesse qu'une entrevue aurait lieu à bref délai entre employeurs et employés, où seraient discutées les propositions faites. Quinze jours plus tard, ne recevant aucune réponse, le citoyen Harpagès, secrétaire syndical du Bâtiment de Roubaix, adressa une nouvelle requête aux personnages compétents. Le Congrès des Entrepreneurs de Bâtiment avait lieu à ce moment et motivait l'absence de plusieurs d'entre eux jusqu'au 22 août, mais réponse fut à nouveau promise, et fixée au 25. A cette date, rien ne vint encore. Il fallut un nouvel appel du secrétaire pour qu'une lettre fut adressée le 27 août, au nom des Syndicats généraux des Entrepreneurs de Bâtiment de Roubaix, Tourcoing, et leurs cantons.

LES PATRONS REPONDENT

Le rédacteur de cette lettre, qui révèle de très réelles qualités d'humoriste, rappelle que, aux termes de la convention du 6 juin, une révision des salaires pourra se faire « dès que la vie deviendra moins chère ou plus chère ». Naturellement, il fait valoir que le prix de la vie a « officiellement » diminué (qui pourrait en douter ?) mais s'empresse néanmoins d'admettre que ces prix ne sont, sans doute, que « théoriques », puisque (c'est lui qui parle) il y a augmentation de prix marquée pour plusieurs articles indispensables. Mais, enfin, d'autres ont diminué. En faisant la moyenne, on peut admettre que, tout compte fait, le prix de la vie est sensiblement le même que trois mois auparavant.

Sans vouloir jouer à l'aristarque, on pourrait se permettre d'émettre cet avis que le procédé de la moyenne est, lui aussi, un tout petit peu « théorique » ; — et pas pratique du tout.

La preuve, c'est que la proposition d'arbitrage ministériel par quoi se termine ladite lettre invoque uniquement la nécessité pour les patrons « de sauvegarder les intérêts des industriels du Nord qui sont leurs clients ».

LES OUVRIERS AUSSI

A cette lettre, datée du 27 septembre, répondent, le 28, les secrétaires des Syndicats ouvriers de Roubaix, Tourcoing et Halluin. Les arguments contradictoires des patrons y sont réfutés dans une lettre où l'esprit gaulois montre le bout de l'oreille. Le dernier alinéa est même tout à fait délicieux. Oyez plutôt :

« Le deuxième point, dit cette lettre, en faisant allusion à la lettre patronale, vise l'arbitrage ministériel. Vraiment, vous avez tort de chausser vos bottes de sept lieues pour de si modiques revendications. Déranger un ministre, diable ! Vous allez fort ! Nous regrettons surtout que vous ayiez oublié de nous demander notre avis en l'occurence. Croyez-vous qu'il soit possible de prendre jugement entre deux parties si l'une de ces deux parties est prise à la gorge, comme en, sans crier gare ? Nous pourrions tirer notre révérence à Son Excellence le Ministre. Nous préférons vous dire d'avance que vous pouvez aller vous faire arbitrer où bon vous semblera. Nous, représentants de la volonté ouvrière, nous maintenons et nous maintiendrons nos revendications jusqu'à complète satisfaction ».

Les Secrétaires :

LAURIDAN, d'Halluin — PACQUET, de Tourcoing — HARPAGES, de Roubaix.

LE PREMIER AVERTISSEMENT : MISE A L'INDEX

Le jour où fut envoyée cette lettre au secrétaire du Syndicat patronal, les ouvriers du Bâtiment, réunis, décidaient la « mise à l'index » de tous les chantiers de la région des trois villes, dans un ordre du jour que publia le « Réveil du Nord ». Par cette mise à l'index, mesure préventive de l'action suprême, les Syndicats engageaient tous les ouvriers des contrées voisines à refuser tout travail dans la nôtre jusqu'à solution définitive du conflit. Les ouvriers, qui quittèrent le travail, ne se réembauchèrent pas. Des ouvriers belges cessèrent en nombre de venir.

En même temps, les trois secrétaires syndicaux faisaient circuler dans tous les Syndicats régionaux l'avis suivant :

AUX SYNDICATS FEDERES DU BATIMENT

Devant un patronat avide de gains et jamais satisfait des bénéfices réalisés, les syndicats de ROUBAIX, TOURCOING, HALLUIN et environs, viennent de décider la mise à l'index des localités précitées. Cette décision est motivée par le refus de nos patrons de faire droit à nos revendications, cependant si modiques : 2.25 l'heure pour les qualifiés, et 1.95 pour les aides. Ne voulant pas de pertes de temps au moment même où la main-d'œuvre du Bâtiment se fait rare, nous venons vous demander de bien vouloir nous renseigner sur la situation de votre localité, en remplissant la circulaire ci-jointe que vous voudrez bien nous retourner le plus tôt possible.

Vous pouvez être assuré que vous rencontrerez en nos camarades expatriés momentanément tout le dévouement à l'action syndicale.

Par la même occasion, nous vous demandons de bien vouloir informer les ouvriers de votre localité de ne pas se diriger sur notre région s'ils en étaient sollicités par nos patrons.

Dans l'attente de vous lire, recevez, camarades, nos salutations syndicales.

Les Syndiqués du Bâtiment de Roubaix, Tourcoing, Halluin.

CIRCULAIRE

1. Quel est le prix à l'heure payé aux ouvriers du Bâtiment ?

2. Combien d'heures fait-on par journée de travail ?

3. Quel est le prix du logement et de la pension ?

4. Quels sont les noms et adresses des patrons ?

Le Syndicat patronal répondit, une fois encore..., qu'il allait répondre, et ce, sans faute, pour le 7 octobre. Le 3, une réunion eut lieu à la Bourse du Travail, où il fut rendu compte de toutes les démarches faites. On y discuta la dernière promesse patronale. Sur l'avis des secrétaires, on ajourna encore la cessation du travail, préconisée par divers camarades.

LES OUVRIERS DECIDENT D'AGIR

Le 7 octobre était attendu avec impatience. Il passa sans nouvelles. Le 8, même silence. Le jeudi 9, à sept heures et demie du soir, les trois Bourses du Travail réunissaient tous les adhérents au Bâtiment. Celle de Roubaix fut trop petite, pour l'affluence des syndiqués. On dut faire la réunion dans la salle des fêtes de la Coopérative « La Paix ». La discussion fut longue. Tourcoing et Halluin décidèrent de donner un dernier délai, remettant à lundi 14 la grève générale du Bâtiment. A Roubaix, selon l'avis du citoyen Vanleynseele, délégué régional de la Fédération du Bâtiment, et Harpagès, secrétaire syndical, on se mit d'accord sur la nécessité d'une démonstration de 24 heures, également fixée au lundi 14, après laquelle on envisagerait la grève générale, si, le 15, suprême délai, les patrons manquaient, une fois de plus, à leur parole.

LE PATRONAT S'AGITE

Le lendemain, vendredi, les patrons se réunirent à Tourcoing. Après leur réunion, ils demandèrent une entrevue au Syndicat ouvrier. Cette entrevue eut lieu samedi entre trois délégués du patronat, trois délégués du salariat, et un délégué du ministère, venu spécialement de Paris. Aucune solution franche n'étant intervenu, rien n'est modifié à l'ordre de grève.

LA DEMONSTRATION

Les ouvriers du Bâtiment de la région se réuniront, ce matin, lundi, à la Bourse, à laquelle ils sont affiliés. De là, ils se dirigeront en groupes à la rencontre l'un de l'autre. La jonction aura lieu sur la limite des deux villes Roubaix-Tourcoing. Là, un meeting aura lieu en plein air. Plusieurs orateurs parleront. Ils rendront compte des dernières démarches, et discuteront l'action à mener.

LA SOLUTION DU CONFLIT EST-ELLE PROCHE

Déjà, nous croyons savoir que certains patrons seraient décidés à accorder satisfaction à leurs collaborateurs manuels. Le Gouvernement dont ils avaient sollicité l'intervention, ne paraît donc pas avoir approuvé leur intransigeance...

D'autre part, la Commission mixte départementale du Bâtiment devant se réunir à Lille demain mardi, ils se peut que les ouvriers des trois villes décident d'attendre les résolutions qui seront prises à la fin de cette réunion, et ajourneront à nouveau la grève.

Il est à souhaiter que le patronat se décide à reconnaître le bien-fondé des revendication qui lui sont soumises depuis deux mois. Ils éviteront ainsi un arrêt du travail dont les conséquences pourraient être graves, et dont ils doivent craindre d'assumer la responsabilité.

Roger LUTIGNEAUX.

Pour fêter l'Anniversaire de la Délivrance

La Fraternelle des Combattants roubaisiens organise, pour dimanche prochain, à l'occasion des fêtes de la Délivrance, un concours de décorations et illuminations des maisons et une retraite aux flambeaux.

A la suite de ces divertissements, des prix seront distribués aux personnes ou aux sociétés qui y auront le plus brillamment participé.

Voici la nomenclature des prix :

Concours de décorations et illuminations : 15 prix : 150 fr., 100 fr., 50 fr., 2 de 25 fr., 3 de 20 fr., 4 de 15 fr., 3 de 10 fr. Valeur totale : 500 francs.

Retraite aux flambeaux : 34 prix : 100 fr., 15 fr., 6 de 10 fr., et 17 de 5 fr. Valeur totale : 500 francs.

Les personnes désirant participer au concours de décorations et illuminations, sont priées d'envoyer leurs nom et adresse avant vendredi 16, à la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », 43, rue de la Gare.

A L'UNION NATIONALE DES MUTILES ET REFORMES

La section de Roubaix a tenu dimanche 12 courant au café Français, une réunion extraordinaire où un ordre du jour a été discuté par environ 400 membres présents.

En l'absence de M. François, président ; Journez, vice-président, présidait, entouré du Conseil d'Administration.

En ouvrant la séance, le secrétaire présenta à l'assemblée une série de vœux dont plusieurs furent adoptés à l'unanimité, tels les suivants :

Que les primes mensuelles soient payées intégralement pour tout le temps accompli pendant la guerre aux hommes des classes 12 à 18.

Qu'il est inadmissible que les hommes restés volontairement en pays occupé touchent et bénéficient des mêmes avantages que ceux qui ont accompli leur devoir de français.

Que l'on libère immédiatement les jeunes soldats de la classe 1918 qui ont franchi les lignes pour rejoindre en pays libre leurs camarades des classes plus âgées avec lesquels ils ont fait campagne, etc., etc.

D'autres vœux furent encore émis, et l'assemblée décida que le dimanche 26 octobre, les Mutilés de Roubaix, ainsi que tous les anciens combattants se donneraient rendez-vous afin de se rendre en groupe à la Mairie de Roubaix où ils seront reçus par M. le Maire, à qui ils remettront le texte exact de leur désidérata.

Il est décidé également que les vœux seront formulés directement au Ministre de la Guerre et à M. le Préfet du Nord.

A l'unanimité, il est convenu que les mutilés absents ainsi que les anciens combattants seront invités par la voie d'affiches qui seront apposées sur les murs de la Ville, à assister à la manifestation du 26 octobre.

AGRESSION NOCTURNE

M. Henri Opsonner, 62 ans, menuisier, demeurant Quai de Rouen, cour Prévost, 2, a porté plainte contre 3 hommes inconnus et une femme qui l'ont attaqué au moment où il passait vers 10 heures, samedi soir, au pont de Beaucheine. Après l'avoir battu, ils ont tenté de lui soustraire son portefeuille.

Une enquête est ouverte.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Tandis qu'il travaillait samedi soir, à l'écluse de la Mesure, à Wasquehal, un ouvrier de l'Eumuid de M. Bonnavret occupé à la réfection du canal de Roubaix, M. René Dewaes, 19 ans, 15, rue de l'Ile, fit un faux pas et tomba d'une hauteur de 7 mètres.

M. le docteur Barroyer lui donna ses soins et le fit admettre à l'hôpital de la Fraternité. Le blessé a de fortes contusions thoraciques et on craint qu'il ait plusieurs côtes fracturées.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires aura lieu aujourd'hui lundi de 8 h. 30 à 10 h. pour les n. 121.115 à 129.500 ; et de 2 h. à 4 h. pour les n. 129.501 à 134.894 et suivants.

Au Ravitaillement

Vente de chaussures nationales et américaines, de repos et de fatigue

13, rue des Fabricants

Lundi 14 octobre, 14e secteur, jaunes.
Mardi 15 octobre, 14e secteur, vertes.
Mercredi 16 octobre, retardataires du 14e secteur.
Jeudi 17 octobre, 15e secteur, jaunes.
Vendredi 18 octobre, 15e secteur, vertes.
Samedi 19 octobre, retardataires du 15e secteur

Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin, de 8 à 11 h. 30, et le soir, de 2 à 5h.

Se munir de la carte de denrées.

FÉDÉRATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Heures d'ouverture des gares. — Réquisitions françaises. — Retraites Ouvrières — La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » vient de recevoir une lettre de M. Loucheur, Ministre de la Reconstitution Industrielle, disant : « Mon collègue, le Ministre des Travaux Publics, à qui j'avais signalé, sur votre demande, les inconvénients résultant de l'ouverture des gares pendant huit heures seulement vient de me faire connaître que des dérogations au décret du 31 juillet 1919 seront autorisées toutes les fois qu'il sera nécessaire et dans la limite des possibilités ».

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous prie de communiquer également le texte de la loi qui vient d'être votée définitivement par le Parlement : « Les habitants des pays envahis ou occupés, frappés de réquisition par les autorités militaires françaises avant l'invasion ou l'occupation, ont droit aux intérêts à 5 o/o des sommes à eux dues à partir du jour de la livraison ou de la fourniture des prestations requises. Ces intérêts cesseront de courir trois mois après la promulgation de la présente loi ».

Enfin, la Fédération nous demande de rappeler que les assurés qui ont été « envahis » et désirent bénéficier des dispositions de la loi du 7 avril 1918 (retraites ouvrières) doivent remplir **pour le 4 octobre, au plus tard,** les formalités prévues dans le décret du 1er avril 1919, dont le texte a été envoyé à tous ses adhérents.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT OUVRIER « UNION DE LA METALLURGIE »

Les ouvriers syndiqués sont priés d'assister aux réunions corporatives qui auront lieu dans l'ordre suivant :

Mardi 14 octobre, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers chaudronniers (fer et cuivre), serruriers, tôliers, tuyauteurs, monteurs de chauffage central.

Mercredi 15, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, décolleteurs, perceurs, frappeurs, et forgerons.

Jeudi 16, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers de souderie, monteurs, nettoyeurs barbeurs, sableurs, modeleurs.

Ordre du jour : Elaboration des nouveaux salaires.

Vu l'importance de ces réunions, nous prions les camarades de bien vouloir se munir de leur carte confédérale.

A LILLE

L'agitation dans l'Imprimerie

LES OUVRIERS VEULENT L'INTEGRALITE DE LEUR TARIF

Hier après-midi, a eu lieu à la Bourse du Travail, une réunion des plus importantes, dans laquelle LIOCHON, délégué de la Fédération du Livre, et MASSON, secrétaire général du Syndycat Typographique Lillois, ont pris la parole et donné les explications les plus étendues sur la situation de l'Imprimerie dans toute la France, et leur opinion sur la situation toute spéciale de l'Imprimerie à Lille.

Les deux orateurs furent très applaudis, et, après leur causerie, si attentivement écoutée par une salle archi-bondée, les ouvriers et ouvrières présents votèrent à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les ouvrières et ouvriers de l'Imprimerie, réunis à la Bourse du Travail, le dimanche 12 octobre, sous la présidence de Léon Duflot, secrétaire général des Lithographes et Papetiers ;

Après avoir entendu les explications si précises du camarade Liochon, délégué de la Fédération du Livre, l'exposé des faits par le camarade Louis Masson, secrétaire général du Syndicat des Typographes et les déclarations complémentaires du camarade Broutin, secrétaire de la Section de Roubaix ;

Déclarent être plus décidés que jamais à obtenir les légitimes revendications inscrites dans leur tarif ;

Donnent un mandat ferme à leurs délégués à la Commission mixte de défendre le dit tarif dans son intégralité ;

Décident de se réunir à nouveau mercredi prochain 15 octobre, pour prendre connaissance de la réponse patronale et prendre toutes mesures que comportent la décision des Maîtres-Imprimeurs ;

Remercient bien sincèrement le Comité Central du Livre et la Fédération des Lithographes et Papetiers de l'approbation totale et de l'appui matériel et moral qu'ils apportent pour assurer l'application de la journée de huit heures et des nouvelles conditions de travail ;

Lèvent la séance aux cris de : Vive la Fédération de l'Imprimerie !

MASSON ayant déclaré que les Maîtres-Imprimeurs se réuniraient avec les délégués ouvriers demain matin, mardi, et que les Directeurs de journaux se réunissaient également demain après-midi, sous la présidence de M. BOULIN, les ouvriers et ouvrières se sont donné rendez-vous pour mercredi soir, à six heures et demie.

Les ouvriers des journaux se réuniront le même jour, **mercredi**, à trois heures après-midi.

DANS LA METALLURGIE

Le syndicat de la métallurgie de Lille et des environs s'est réuni hier en assemblée générale à la Bourse du Travail, sous la présidence de Grundrich, qu'assistaient les membres du bureau.

L'assemblée avait été surtout motivée par la revision de la convention du 15 juin, qui expire le 31 octobre prochain.

Après une discussion serrée sur le nouveau barème à présenter, on étudia la question des apprentis, ainsi que celle du syndicat obligatoire.

On désigna enfin les délégués, et une nouvelle réunion sera provoquée sitôt après la réunion de la commission mixte pour le compte-rendu de cette réunion aux membres du syndicat.

Au sujet des dérogations, il a été décidé qu'aucune dérogation à la loi de huit heures ne serait admise sans avoir passé par le syndicat.

L'assemblée a décidé de ne chômer que le lundi de la Saint-Eloi.

Le camarade Devernay a donné ensuite un compte-rendu des décisions prises au Congrès de Lyon au sujet de la loi des huit heures.

Le syndicat s'est enfin élevé véhémentement contre l'emploi de prisonniers allemands par la compagnie colonnière de Pérenchies, en remplacement de 100 ouvriers congédiés. Il espère que la C. G. T. et les élus du Parti interviendront pour mettre un terme à cet emploi injustifié de la main-d'œuvre allemande, qu'il considère comme une manœuvre provocatrice

En fin de séance, l'assemblée a voté un don de 150 francs pour le monument Ghesquière et un de 50 francs pour le monument Jaurès.

CHEZ LES EMPLOYES DE LA RECONSTITUTION

Chacun sait aujourd'hui que nos collègues (des deux sexes) employés à la reconstitution sont mécontents du sort qui leur est fait à dater du 1er novembre si on en croit un ordre de service et les notices que les intéressés ont été appelés dans certains services tout au moins, à approuver de leurs signatures.

Nos camarades se plaignent amèrement de la façon arbitraire dont ils sont traités, quand aux conditions de travail.

Ils constatent dans l'œuvre entreprise contre leurs intérêts, une telle désinvolture qu'ils soupçonnent l'intervention occulte d'autres manitous que ceux de la reconstitution et songent que le moment n'est pas pour dormir sur leurs deux oreilles et soutenus par leurs camarades du commerce et de l'industrie dont les intérêts sont les mêmes, s'apprêtent à mener une action intensive jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée.

En conséquence ils invitent tous leurs camarades de la reconstitution à ne pas hésiter de venir leur prêter main forte en assistant nombreux à la réunion de ce soir, au siège du Syndicat des employés, 28, rue de Fives, à Lille.

Pour le Secrétariat : A. RAUX.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET DES ENVIRONS 28, rue de Fives, LILLE.

SECTION DES EMPLOYES DE LA RECONSTITUTION. — Tous les employés, bureaux, magasins, surveillance sont invités à ne pas manquer d'assister à la réunion organisée à leur intention ce soir, lundi, à 6 heures 30, au siège, 28, rue de Fives, à Lille.

L'ordre du jour appelle : 1. Communication d'une lettre réponse. — 2. Examen de la situation et décisions à prendre.

La présence du plus grand nombre des intéressés est nécessaire à cette réunion. Il y va de l'intérêt général.

Le Secrétaire : A. RAUX.

SYNDICAT DES TAILLEURS ET SIMILAIRES

— Lundi 13, grande réunion extraordinaire de toutes les sections.

Ordre du jour : Compte rendu des démarches qui seront faites près des patrons pour la loi de huit heures.

Présence indispensable. Des décisions graves pourvant être prises.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Le syndicat de la carrosserie fait appel à tous les ouvriers de la Corporation pour assister à l'assemblée extraordinaire, qui aura lieu lundi 13, à 5 heures 30, à la Ville de Bruxelles, rue du Molinel, 19. A cette réunion, il sera pris des décisions très importantes.

SYNDICAT DES CHICORETIERS. — Les ouvriers et ouvrières de la Chicorée-rie le sont invités à assister à la réunion, qui aura lieu lundi 13, à 7 heures du soir, dans la grande salle de la Bourse du Travail.

Les délégués rendront compte des résultats obtenus à la Commission mixte.

Il est du devoir de tous d'assister à cette intéressante réunion, où des décisions d'une extrême importances peuvent être prises, si toutefois MM. les Patrons ne croyaient pas devoir faire droit aux légitimes revendications présentées par le Syndicat.

Les délégués se réuniront au siège, 98, rue de Paris, dimanche à 4 heures.

Le Secrétaire-adjoint de l'Union de l'Alimentation : VALECAMP.

MARDI

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS

SECTION DU GAZ. — Mardi 14 octobre, à 6 heures 30, au siège, réunion des délégués employés.

TAILLEURS POUR DAMES ET COUTURIERES. — Réunion mardi 14 octobre, à 7 heures, à la Ville de Bruxelles.

MERCREDI

SECTION DE L'USINE DE FIVES. — Réunion générale des employés groupés, mercredi 15 octobre, à 6 heures ¼, 1, rue Aristote, à Fives.

Ordre du jour : Compte rendu d'action. — Examen de la situation et des mesures à prendre.

Le Secrétaire général : A. RAUX.

DIMANCHE

MODELEURS EN FER. — Réunion dimanche 19, à 9 heures 30, 28, rue de Fives.

NE FAITES AUCUN ACHAT de
Chaussures de Toilette
avant d'avoir visité les
—: GRANDS MAGASINS :—
LECONTE
10, rue Neuve, 10, LILLE
22-24, Rue Saint-Géry, VALENCIENNES

PARTI SOCIALISTE

L'Action Socialiste dans le Nord

La Commission Administrative de la Fédération du Nord s'est réunie, au Bureau Fédéral, 28, rue de Fives, à Lille. Le citoyen Pierpont présidait, étaient présents : Bandues, Coppeaux, Couteaux, Delory, Dujardin, Frey, Inghels, Lebas, Minot, Raghebom, Salengro. Excusés : Laure Davroux, Piet, Saint-Venant, Sarot.

Vingt-deux meetings seront organisés sous les auspices de la Fédération. Ils se tiendront dans les grands centres du département et assembleront les électeurs de toute région. Trente deux orateurs du Nord prendront la parole à ces démonstrations qui auront lieu à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Seclin, Douai, Orchies, Somain, Valenciennes, Denain, Saint-Amand, Condé, Cambrai, Caudry, Le Cateau, Solesmes, Avesnes, Maubeuge, Fourmies, Le Quesnoy.

Le meeting de Lille, marquera le début de la campagne. Les leaders du Parti et du groupe Socialiste au Parlement seront invités à prendre la prole.

Le Bureau Fédéral invitera les sections à se réunir en congrès, d'urgence, pour procéder à la désignation des candidats aux élections cantonales.

La Fédération du Nord comptait, le 10 octobre douze mille six cent cinquante huit membres.

Aux Electeurs

Nous rappelons aux électeurs qui n'ont point obtenu leur inscription sur les listes électorales dans les délais impartis par la loi, soit par suite d'évacuation ou rentrée les 20 jours écoulés après la démobilisation, qu'ils peuvent l'obtenir depuis le 5 octobre, suivant les termes de la loi promulguée le 4 octobre, ainsi conçues :

« Il est ouvert, pour les demandes en inscription sur les listes électorales de l'année 1919, un délai supplémentaire de quinze jours francs qui courra du lendemain de la promulgation de la présente loi au Journal Officiel.

» Il sera statué sur ces demandes, conformément à la loi du 7 juillet 1874 et tant par les décrets du 2 février 1852 ».

Conséquemment, nous aviosons les électeurs qui doivent se faire inscrire :

L'article 88 stipule : « Sont inscrits sur la liste des électeurs, tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitant depuis six mois au moins ».

Sans rappeler les termes des articles 102, 104 et 153 du code civil, ceux non inscrits et jouissant des droits prévus, doivent se rendre à la mairie, surtout en qualité d'évacué rentré et militaire démobilisé, déclarer faire élection de domicile en prouvant la résidence effective (quittance de loyer ou autres pièces), retirer un récépissé de déclaration et demander leur inscription sur les listes électorales.

En cas de réclamation justifiée, des camarades se tiendront en permanence, 32, rue de la Clef, à partir de dimanche 12 jusqu'au 19 inclus et tous les jours de la semaine, de 3 à 5 heures de l'après-midi.

Pour la section lilloise du P. S.

G. DELORY, C. SAINT-VENANT.

A MARQUETTE

LA REUNION DE LA SECTION

Une très importante réunion de la section s'est tenue hier en plein air sous la présidence du citoyen Vertrieste, secrétaire du groupe qu'assistaient le trésorier et les membres du bureau ainsi que le citoyen Blanquart de La Madeleine.

Le citoyen Huyghe prit la parole et exposa la situation du Parti. Son discours très documenté fut vivement applaudi. Salengro après lui dénonça les manœuvres parlementaires pour le sectionnement il fit un vibrant appel à l'union de tous pour le triophe des revendications ouvrières et de l'idéal du prolétariat.

Cette réunion dura plus de deux heures, plus de 250 personnes y assistaient.

Allons il y a quelque chose de changé à Marquette où en 1914 sévissait encore dans toute sa rigidité la plus impitoyable dictature patronale et réactionnaire.

Bravo pour les camarades de Marquette.

Le Bien-Être 2bis, r. Arnould-de-Vuez, Lille, avance les fonds pr acheter dans les magasins

Manifestations, Réunions et Conférences

MERCREDI

JEUNESSE SOCIALISTE LILLOISE. — Réunion générale de la Jeunesse mercredi 15 octobre 1919, à 8 heures précises du soir, au siège, 42, rue d'Arcole, estaminet de la Gaîté.

Les membres de la Commisston se réuniront mercredi 15, à 7 heures précises, au lieu de lundi 13 octobre.

JEUDI

DANS LE BATIMENT

SECTION DES VITRIERS. — Vu la quantité considérable de travaux à effectuer comme vitrerie, tous les ouvriers vitriers, syndiqués et non syndiqués, sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu exclusivement pour eux le jeudi 16 octobre, à 6 heures, 32, rue de la Clef, siège du Bâtiment.

Ordre du jour : Mesures urgentes à prendre pour la défense des intérêts de la corporation.

LIBRE-PENSÉE

LIBRE PENSEE SOCIALISTE « LA LILLOISE »

L'assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 12 octobre, à 6 heures, au siège, 49, rue de Poids, « A Versailles ».

Ordre du jour : Paiement des cotisations, modifications aux statuts.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le mieux informé et le plus complet. Contient les Rues de Lille, les Tramways, Prix des places restitués, Tarifs divers

Excès d'Acide Urique

L'acide urique, qui existe normalement en petite quantité dans le sang, est un poison redoutable lorsqu'il y reste en excès. La bonne chère, le surmenage, la fatigue, les veilles prolongées, le manque de repos favorisent sa formation dans le corps humain et lorsqu'il n'est pas convenablement éliminé par les reins, il s'accumule dans l'organisme. Cet état est généralement décelé par des urines troubles avec dépôt rougeâtre qui irritent les reins et la vessie, mettent leurs tissus à vif, causant des douleurs acérées et lancinantes dans le bas du dos et les côtés (gravelle, pierre, lumbago). Plus tard, il s'infiltre dans les articulations, se cristallise dans les jointures des genoux, des orteils, des poignets (névralgies, rhumatisme articulaire) et provoque un affaiblissement général.

La marche, un régime végétarien spécial, de l'eau pure comme boisson, empêchent la formation de l'acide urique, mais il est urgent d'aider les reins à chasser du sang promptement ce poison violent et irritant qui vous dispose à l'artério-sclérose. Les Pilules Foster sont le remède spécial pour atteindre ce but. Prises à temps, elles pourront prévenir des néphrites graves et leur action énergique sur l'appareil urinaire ne fatigue pas l'estomac.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 20 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e.)

TOURCOING

LE GRAND MEETING SYNDICALISTE DES CHEMINOTS

Le meeting syndicaliste, organisé hier après-midi dans la salle de la Maison du Peuple, par le Syndicat des cheminots de Tourcoing, a réuni plus d'un millier de syndiqués de toutes corporations.

Le secrétaire général de l'Union des Syndicats du réseau du Nord, M. Desobin, fit d'abord un exposé de l'Action Syndicale et après avoir envisagé la situation financière du personnel, démasqua la résistance des compagnies à l'application de la loi de 8 heures. Il termina par le désir formel de voir la Fédération revendiquer cette application intégrale.

M. Bidegaray, secrétaire général de la Fédération des cheminots démontra la nécessité de la nationalisation des chemins de fer et fit part de son espoir dans l'action internationale des Fédérations, pour laquelle il ira en Amérique le 18 courant.

Le brillant orateur obtient un succès considérable.

Au Ravitaillement

Semaine du 13 au 18 octobre. — Pois, 1.30 ; café vert ou café torréfié, 1.10 ; sucre, 0.70 ; lait (1 boîte par personne), 1.20 ; farine Nestlé (1 boîte par famille), 2.10 ; saindoux végétal, 1.50 ; sel, 0.20. Ristourne de vie chère, 2 fr. par personne.

VENTE DE VETEMENTS, LINGERIE, CHAUSSURES

Une vente de vin rouge aura lieu au Conditionnement, place Sébastopol ; 1 litre par personne pour 1 fr. 75. Lundi 13 octobre : secteur 4 cartes grises, numéros pairs de 8 à 9 h. ; cartes grises impairs de 9 à 10 h. ; cartes roses, pairs de 10 à 11 h. impairs de 11 à 12 h. — Secteur 5, cartes grises, pairs de 2 à 3 h., impairs de 3 à 4 h. ; cartes roses, pairs de 4 à 5 h., impairs de 5 à 6 h.

Aux Amicales, rue du Haze : vente de vêtements d'hiver, linegrie et chaussures. — Lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de 8 h. 30 à 11 h. et de 2 à 4 h. 30.

Vente de caleçons, camisoles, chandails et chaussures ainsi que lingerie et vêtements d'enfants. Se munir de la carte de ravitaillement.

VENTE DE TOILE DE COTON BLEUE

La Chambre de Comerce de Tourcoing fait savoir au public que 169.000 mètres de toile de coton bleue, provenant de l'Intendance Militaire de Paris, sont à vendre par lots de 300 m.

On peut examiner les échantillons au Secrétariat de la Chambre de Commerce.

LILLE

Scène de vie chère

Dans le but de reconstituer mon modeste mobilier, qui fut pas mal « amoché » pendant la guerre, j'allais faire un tour à L..., commune des environs de Lille, où une vente publique de mobilier était annoncée.

Mais je dus renoncer à mes prétentions en constatant que le prix des meubles atteignait le triple de leur valeur, à l'état neuf, avant la guerre ; cependant, des brocanteurs les achetaient et ils les revendaient sans doute le double de leur prix d'achat.

Ne voulant point rentrer chez moi bredouille je me décidais à mettre une surenchère sur une modeste glace de cheminée que je n'obtins qu'à 19 francs.

Je payais donc 19 francs plus 10 % de frais, soit au total : 20 francs 90. J'allais entrer en possession de l'objet acheté, quand : « Pardon, monsieur, — me dit le crieur, — il y a 2 % à me payer pour frais de criée ». Je dus encore donner 0.40 centimes pour pouvoir avoir ma glace et j'allais l'emporter quand, avant que je puisse la saisir, un loustic, qui se trouvait là, s'en était emparé, et un autre me frappait sur l'épaule, en me disant : « Monsieur, il y a 0.25 centimes de commissionnaire ».

Bien que rien dans la mine des deux bonshommes puisse indiquer qu'ils étaient commissionnaires, je me mis à discuter avec eux en leur faisant remarquer que je n'avais pas besoin de commissionnaire pour porter ma glace. Ils me répondirent que c'était de l'ouvrage « faite » et qu'ils réclamaient cinq sous pour avoir porté la glace de la maison à la table où elle fut vendue.

Je m'inclinais encore et j'ai encore sorti cinq sous de ma poche. Mais là-dessus, j'ai empoigné ma glace et je me suis sauvé comme un voleur, car j'ai vu le coup que si j'étais resté, il aurait fallu encore payer le garde-champêtre et une tournée générale à tous les assistants.

CEDE.

Les voleurs sont partout

TRENTE MILLE FRANCS DE TISSUS VOLES RUE DE LA QUENNETTE

Dimanche matin, le veilleur de la maison Buisset, Tissus, 6, rue de la Quennette, s'est aperçu que des malandrins s'étaient introduits dans l'immeuble et avaient emportés 29 pièces de tissus, estimés trente mille francs environ. Pour opérer, les malfaiteurs ont fracturé un soupirail donnant sur les ruines, vers la rue Faidherbe, et sont sortis par la grand'porte, donnant rue de la Quennette dont ils n'ont eu qu'à tirer les verrous.

Le gardien